



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 6 octobre 2016

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Philippe BRUN – René DUFOUR – Nadine TERNISIEN – Jacky FLEITH – Jacky BIDAULT – Jean-Pierre BRÉVAL – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Dominique DELAFOSSE – Jean CARRÉ – Fadilla BENAMARA – Catherine DUVALLET – Richard JACQUET – Daniel JUBERT – Anne TERLEZ – Christian WUILQUE – Jean-Claude COURANT – Jean-Yves CALAIS – Hervé LETELLIER – Maryannick DESHAYES – Alain LEMARCHAND – Patrick MADROUX – Jean-Pierre DUVÉRÉ – François CHARLIER – Didier PIEDNOËL – Didier DAGOMET – Guillemette NOS – Jean-Jacques LE ROUX – Jean-Marc MOGLIA – Hubert ZOUTU.

ABSENTS EXCUSÉS :

Stéphane SAUVAN – Jean-Claude CHRISTOPHE – Jacqueline PONS – Sylvie BLANDIN – Jean-Michel DERREY – François-Xavier PRIOLLAUD – Alexandre DELACOUR – Caroline ROUZÉE – Marc-Antoine JAMET – Céline LEMAN – Jean-Pierre TROCHET – Pierre LECUYER – Pierre MAZURIER – Gaëtan LEVITRE – Pascal LEMAIRE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Daniel BAYART (commune du Manoir sur Seine), Jean-Pierre CABOURDIN ; Président du C2D.
Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sonia ZAVAGNO – Vincent VORANGER – Vincianne MASURE – Maguy BERNIER – Cindy MOUTOUSSAMY – Claire LABIGNE.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	Présentation du document de synthèse des ateliers "Projet de territoire"	Cabinet d'étude Auxilia
2	URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER	Elaboration du PLUI-H - Réalisation d'un diagnostic agricole	Fabien PELAPRAT Thierry DELAMARE
3	HABITAT - LOGEMENT	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PTP contracté par la SILOGE pour une opération de transfert de patrimoine de 62 logements – Voie Frédégonde à Val de Reuil	Richard JACQUET
4	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 20 octobre	Philippe Le GAL Bernard LEROY
5		Affaires diverses	

Monsieur LEROY ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame Vincianne MASURE, nouvellement nommée Directrice de la valorisation du territoire. Sa tâche consistera à dresser les

grandes orientations permettant de valoriser l'Agglomération et destinées « à faire en sorte de ne pas être vus comme la zone industrielle de Rouen ».

Madame MASURE se présente à son tour :

« Nantaise d'origine, j'ai fait mes études en Picardie. J'ai un parcours atypique puisque je viens de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ; après avoir travaillé dans le privé en région parisienne. Arrivée récemment en Normandie, je ne demande qu'à mieux connaître ce territoire afin de mieux le valoriser ».

Applaudissements dans la salle.

1/ PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE SYNTHÈSE DES ATELIERS « PROJET DE TERRITOIRE » :

La synthèse est présentée par un représentant du cabinet AUXILIA.

Idee-force développée par le représentant du cabinet AUXILIA : faire de l'Agglomération Seine-Eure un Archipel à Haute Qualité de Vie (AHQV). « Pour autant, précise-t-il, il ne s'agit que d'une expression de définition du cap à suivre, pas de communication ».



Communauté d'Agglomération Seine-Eure

« Prospective 21 » Vers un cap stratégique fédérateur

Proposition de synthèse des ateliers de co-construction
de mai et juin 2016

8 octobre 2015

{auxilia}



Le nouvel âge de l'intercommunalité,
Au service d'une communauté de vie et de destin

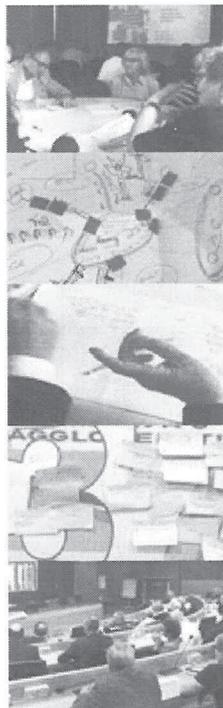
L'agglomération Seine-Eure engagée pour les années à venir,
avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT Seine-Eure),
le Plan local de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacement
Urbain (PDU), le contrat de ville 2015/2020 ou encore le
prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Les élus ne sont plus devant des choix simples à faire. Les
citoyens formulent des attentes nouvelles. Les mutations - qui
viennent influencer la décision publique - sont de plus en plus
nombreuses ou en voie d'émergence

Une réflexion « prospective 21 », un projet durable de territoire en
cohérence, à la fois avec les projets déjà en œuvre, mais aussi avec
les impératifs d'un développement plus soutenable qui tient
compte de la nouvelle donne climatique et énergétique.

L'enjeu était alors de définir un cap qui rassemble le plus
grand nombre, tout en gardant de sa force

le chemin



le cap

D'abord
comprendre
le point de
départ

La vertu de
l'équilibre

- Cadre d'équilibre entre ville historique et ville nouvelle
- Terre d'équilibres entre urbain et rural, entre nature et culture, entre développement de l'économie et préservation de l'environnement.
- Entre Paris et Caen

*C'est un objectif
stratégique et
fédérateur, un cap à
atteindre. (Ce n'est
pas un slogan, ni un
positionnement de
marketing territorial)*



le cap

C'est un objectif stratégique et fédérateur, un cap à atteindre. (Ce n'est pas un slogan, ni un positionnement de marketing territorial)

La vertu de l'équilibre

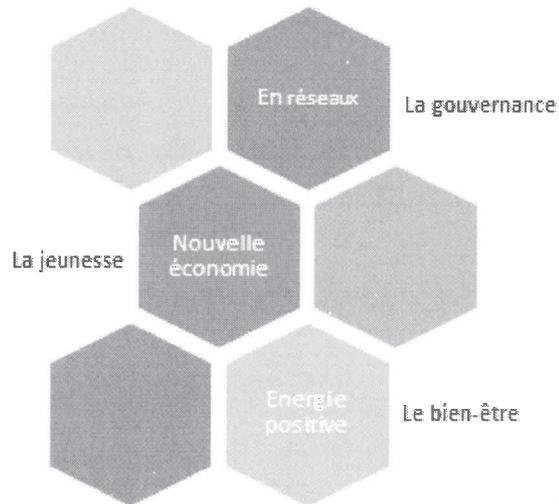
L'archipel des possibles

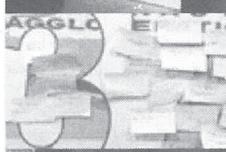
L'archipel à Haute qualité de vie

Il s'agit désormais, pour devenir l'archipel à Haute qualité de vie, de poursuivre ensemble un certain nombre d'objectifs comme autant de défis à relever pour les vingt prochaines années.



Les 6 objectifs fédérateurs





Nous serons demain l'archipel à Haute Qualité de Vie, en choisissant de :

1. AMENAGER LE TERRITOIRE EN RESEAUX POUR GARANTIR LA QUALITE DE VIE POUR TOUS

Ce qui ressort des objectifs formulés :

- Développer un parcours résidentiel pour tous (Accès à la propriété, locatif social et/ou privé, mixité et accessibilité, résidence jeunes et étudiants, résidence seniors en ville, logements groupés pour familles, habitat participatif et intergénérationnel, notamment en échange de services entre habitants...)
- Assurer une politique d'urbanisme favorisant les cœurs de ville et des cœurs de bourg vivants (commerces, santé, éducation, culture, tertiarie) et permettant de lutter contre l'isolement.
- Développer la mobilité (inter-villages (regroupement de communes) et vers le cœur d'agglomération et le maillage de liaisons douces
- Créer des conciergeries de village (lieux de services, d'information, de recyclage, de proximité...)
- Favoriser l'itinérance de services, commerces, santé, culture, sur l'ensemble de l'agglomération
- Développer l'intermodalité et l'information voyageur (Plate d'attribution : Développer une application unique permettant à tous les habitants de trouver des informations sur les modes de transports et le trafic en temps réel / « A quelle heure part le prochain train ? » / « Quel bus prendre ? » / « Où louer des vélos pour un trajet domicile-travail ? »...)
- Garantir l'accès à la fibre optique pour favoriser le télétravail
- Créer un bureau des temps pour concilier les temps de vie privée, familiale et professionnelle pour les habitants du territoire (Exemple de Rennes)
- Soutenir une émotion forte pour la consolidation des centres bourg et places de village
- Développer un plan vélo (cheminements d'axes – chemins de halage – et réseaux volets doux, stationnements vélo (garage à vélos), étude location de vélos classiques et électriques
- Développer le covoiturage (aires de covoiturage et systèmes participatifs) notamment à proximité des stations de bus et des zones d'activités économiques



Nous serons demain l'archipel à Haute Qualité de Vie, en choisissant de :

2. CRÉER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PLUS CIRCULAIRE, INNOVANT ET CRÉATEUR D'EMPLOI LOCAL

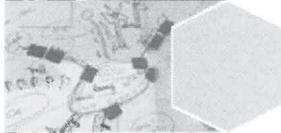
Ce qui ressort des objectifs formulés :

- Accompagner les entreprises en matière d'économie circulaire
- Mettre en œuvre un plan zéro déchet
- Développer le réemploi par le maillage de ressourceries
- Faciliter l'accès de l'Économie Sociale et Solidaire
- Étendre les zones d'agriculture biologique, favoriser et développer les points de vente de produits locaux
- Faciliter la mise en relation consommateurs et producteurs locaux (plateforme numérique)
- Inscrire une clause dans les appels d'offres de l'agglo afin d'encourager les entreprises vertes des démarches RSE
- Assurer une commande publique exemplaire
- Favoriser l'attractivité des entreprises par la transition numérique et la transformation digitale





Nous serons demain l'archipel à Haute Qualité de Vie, en choisissant de :



3. DEVENIR UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Ce qui ressort des objectifs formulés :

- Développer la micro-généricité, le solaire (entreprises, particuliers, ferme photovoltaïque...), l'éolien (dans le respect du contexte environnemental et paysager), la biomasse, et la méthanisation des déchets verts
- Se structurer juridiquement pour financer la création des infrastructures ad hoc
- Développer le financement participatif pour soutenir des projets locaux de développement d'énergies renouvelables
- Rendre les citoyens moteurs de la réduction des consommations d'énergie
- Favoriser les efforts en termes d'économie d'énergie



Nous serons demain l'archipel à Haute Qualité de Vie, en choisissant de :



4. FAIRE DE LA JEUNESSE UNE PROMESSE D'AVENIR

Condition préalable : Consulter de façon systématique ces jeunes sur leurs réels besoins, et respecter les besoins exprimés

Ce qui ressort des objectifs formulés :

- Créer un observatoire, à l'échelle du territoire, des programmes de formation régionaux pour anticiper les besoins et les adapter précisément aux besoins locaux (publics concernés, organismes de formation, jeunes, entreprises, élus)
- Accroître les passerelles entre la jeunesse et le monde du travail, et faciliter les relations entre le monde des entreprises et les jeunes du territoire (stages, etc.)
- Favoriser toutes les mobilités vers l'autonomie des jeunes
- Développer la formation en alternance et le service civique, à l'échelle de l'Agglo
- En partenariat avec les communes, promouvoir l'orientation vers le travail manuel et l'apprentissage, dès l'école primaire
- Offrir aux jeunes des espaces d'expérimentation et d'innovation pour développer l'entrepreneuriat
- Devenir un territoire apprenant par le développement de l'enseignement (Moodle...)
- Faciliter les pratiques de loisirs par l'accès aux équipements sportifs et publics du territoire
- Créer un lieu d'écoute et de rencontre parents/adolescents
- En partenariat avec les communes, sensibiliser aux valeurs de la République (identité, appartenance)





Nous serons demain l'archipel à Haute Qualité de Vie, en choisissons de :

5. INSCRIRE LE BIEN-ÊTRE COMME ELEMENT DE NOTRE CAPITAL COLLECTIF

Ce qui ressort des objectifs formulés :

- Valoriser les axes Seine/Eure/Andelle (identité, tourisme, éducation, économie)
- Ménager le territoire pour préserver une haute qualité environnementale (eau, forêts, agriculture biologique, espaces verts publics, des haies, des arbres, des herbes folles)
- Construire une politique agricole territoriale permettant de protéger l'environnement et les hommes, et de soutenir les agriculteurs vers des modes de production plus vertueux (plantations de haies, systèmes herbagers,...)
- Identifier et valoriser trois ou quatre lignes architecturales de ville afin d'harmoniser les qualités urbaines et paysagères dans le respect de l'identité de l'agglomération
- Intégrer les enjeux de santé environnementale dans les politiques publiques et notamment autour de l'alimentation saine et locale
- Améliorer l'offre de soins sur l'ensemble de l'agglomération
- Gérer la mixité des publics sur l'ensemble du territoire
- Lancer une consultation pour identifier les éléments de bien-être propres à notre territoire
- Favoriser l'épanouissement culturel par une offre culturelle attractive, tout public
- Développer le partage de connaissances et l'ouverture à d'autres cultures



Nous serons demain l'archipel à Haute Qualité de Vie, en choisissons de :

6. FAVORISER UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Ce qui ressort des objectifs formulés :

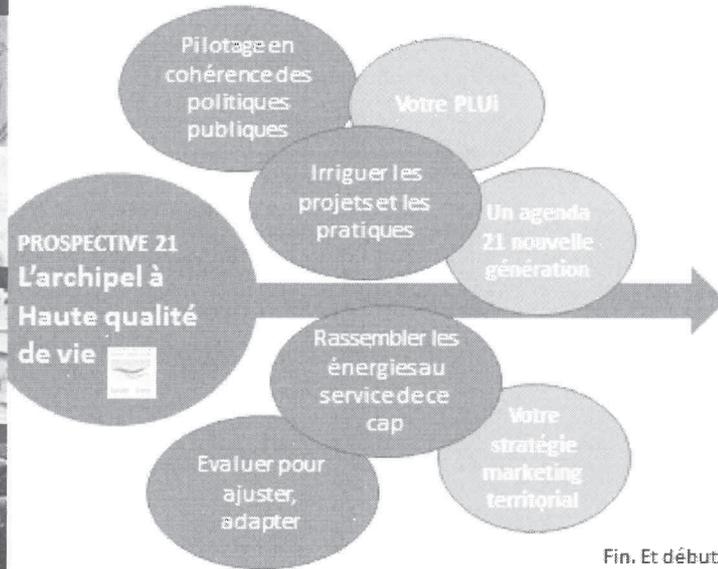
- Renforcer la communication, entre Agglo, communes et habitants, pour que les usagers connaissent mieux les projets et les services à disposition, ainsi que les rôles de chacun
- Construire un processus de concertation intégrant la participation citoyenne comme élément fondateur des conduites de projets : décrire les modes de concertation et les rôles précis de chacun (élus, services, citoyens) à chaque étape des projets (liste d'une charte qui serait connue de tous ?)
- Favoriser la prise d'initiatives et les collaborations citoyennes, innovantes ou même modestes, pour aller vers de l'innovation sociale





Conclusion

DE LA VISION À LA STRATEGIE DE LA STRATEGIE À LA MISE EN OEUVRE



Fin. Et début

Au terme de cette présentation, Monsieur PIÉDNOËL fait part de son sentiment :

« J'aimerais revenir sur une notion fondamentale à mes yeux. Celle de l'individualisme. Vous avez évoqué le communautarisme dans votre présentation. Plus que le communautarisme, c'est bien l'individualisme qui pose question.

Chaque jour, dans notre fonction de maire, nous nous y heurtons. Il nous interroge sur le système de gouvernance à mettre en place dans la mesure où, de plus en plus fréquemment, il y a de moins en moins d'implication du citoyen. C'est une véritable difficulté puisque l'individualisme ne pousse pas à la réflexion commune » constate-t-il.

« Nous avons également un problème de représentation des minorités lié au mode de scrutin, poursuit Monsieur PIÉDNOËL. Par exemple, dans ma commune, il fallait impérativement réunir 15 personnes pour faire une liste. La deuxième liste, constituée de 4 habitants, n'a pas pu se présenter. C'est un vrai problème, puisqu'il ne peut y avoir d'expression différente. Dès lors, à quoi bon se présenter si l'on n'a pas la moindre chance de siéger ?

Deuxième écueil ; celui du renfermement sur soi. Malheureusement, la télévision isole. Un habitant me disait qu'il y a quelques années, lorsqu'il partait avec son vélo faire le tour de Poses, il s'arrêtait pour discuter avec les habitants. A midi, il avait fait un kilomètre et avait parlé avec trois personnes. Désormais, il fait une heure et demi de vélo sans rencontrer le moindre habitant ...» regrette-t-il.

Le représentant du cabinet AUXILIA précise comment il voit les choses :

« Nous encourageons les élus à arrêter de parler de « vivre ensemble » pour passer au stade du « faire ensemble ». Cette façon de procéder permet de passer du stade du micro-projet, porté par un habitant, à un projet plus large que s'approprient plusieurs habitants.

Pour vous donner un exemple concret, une personne avait pour idée d'installer un composteur collectif. En ne l'ouvrant qu'une heure par semaine, le samedi midi, les gens s'y sont retrouvés tous en même temps et, bientôt, ce composteur a créé du lien social puisque le dépôt des déchets verts a donné prétexte à un apéritif de quartier.

Autre exemple ; celui d'une personne qui souhaitait équiper sa maison de panneaux photovoltaïques. En parlant de son projet dans le voisinage, il a réussi à associer 5 familles qui ont pu bénéficier d'une remise sur le prix d'achat de ces panneaux.

Autre conseil sur lequel nous insistons : il faut beaucoup discuter en amont pour ne pas avoir à discuter en aval. Le temps de la discussion, si long soit-il, n'est pas du temps perdu puisque, finalement, il évitera les recours, les procès, le tribunal.

Enfin, la mise en place d'une charte de participation avec les acteurs du territoire est un pré requis. Elle permet d'aboutir sur une feuille de route hyper intéressante » préconise-t-il.

Monsieur JACQUET présente sa perception du dossier :

« Tout d'abord, il faut saluer le travail du cabinet puisque la présentation qui est faite, ce soir, est une synthèse fidèle de ce que nous avons dit au sein des différentes ateliers. Nous y percevons également la continuité du travail engagé il y a plusieurs années.

Cette présentation semble, a priori, un peu banale, avec des objectifs un peu « bateau ». Nous sommes tous d'accord pour améliorer notre consommation énergétique...

Mais, vu d'un peu plus près, elle ne l'est pas. De mon point de vue, le point n°1 est le plus important de tous. Il n'est pas transposable partout. Nous savons tous que l'Agglo a une ville-centre historique et une ville-centre jumelle. Il faut faire attention à se donner les moyens de mettre en valeur toutes les villes du territoire. Mais j'en conviens : la mise en pratique ne sera pas si simple que cela...

Sur l'aspect d'irréversibilité... Vous avez dit qu'il n'y a rien d'irréversible. Permettez-moi d'insister sur le fait que nous sommes tous très inquiets par rapport à certains projets irréversibles, comme la future autoroute.

Nous allons avoir bonne mine à défendre un territoire AHQV, avec la future liaison A28/A13 !

Enfin quelque chose me semble manquer ; la notion d'appartenance, pourtant évoquée à maintes reprises. Il me semble que la notion d'archipel est contraire à la notion d'appartenance commune puisqu'un archipel est composés d'îlots séparés » relève-t-il.

Madame TERLEZ ne partage pas tout à fait le point de vue de Monsieur JACQUET :

« Tout d'abord, ce n'est pas une stratégie de consultant puisque c'est comme ça qu'a été définie la mission. Il nous reste de nombreux objectifs opérationnels à décliner. En ce qui me concerne, je ne vois pas de contradiction entre l'idée d'un territoire AHQV et l'intégration ; au fait de « faire territoire » car cela clarifie les objectifs et le cap à tenir.

Nous avons hérité de dossiers lancés durant la mandature précédente. Nous pouvons aller plus loin sur l'économie sociale et solidaire, sur la plateforme de rénovation énergétique, sur le territoire à énergie positive, etc...

La grande différence, c'est qu'il faudra mettre en place une charte de gouvernance participative. Et ce ne sera pas simple. Nous devons aussi faire en sorte de mettre de l'intercommunalité dans la campagne municipale de 2020 car elle a été singulièrement absente en 2014.

La question de la politique en faveur de la jeunesse me paraît également cruciale. Nous allons devoir être très audacieux car c'est une question de vie ou de mort pour la Nation toute entière ».

Le représentant du cabinet AUXILIA revient sur les remarques émises par Monsieur JACQUET :

« Notre principale inquiétude était, justement, de ne pas être « bateau » car tout le monde a désormais intégré ces notions dans le discours politique.

Par contre, ce que vous devez intégrer, c'est qu'on vous attend sur la mise en œuvre de vos mots, de vos propos. Prenez conscience de la valeur de votre travail !

Aujourd'hui - et nous nous en sommes rendus compte lors de nos visites dans les territoires - nous avons de plus en plus à faire avec ceux où les compétences sont certes indéniables, mais où l'imaginaire a disparu. Or, cet imaginaire se construit, se fédère, se travaille. Une vision commune, cela s'anime tous les jours. Un cap, cela s'incarne. Il y a une prise de conscience à avoir sur les 6 objectifs.

Le vrai chantier, c'est de passer de la stratégie à la mise en œuvre. Tout est en train de changer, de muter et cela va très vite. Vous êtes en quelque sorte au pied du mur.

Enfin, sur le mot archipel : nous l'avons retenu car il fait sens. Nous avons regardé la définition. Il s'agit d'îlots pas forcément séparés, mais interconnectés. Néanmoins, cela ne reste qu'un terme de géographie ».

Pour Monsieur DUVÉRE, « l'étude a été bien formulée. Ceci dit, si au sein de cette assemblée nous pouvons avoir une vision commune pour le territoire ; force est de constater que l'Etat ne la partage pas ; notamment pour la future liaison A28/A13. La notion de démocratie est à géométrie variable. Elle dépend d'avec qui on discute »...

« Effectivement ! poursuit Monsieur JUBERT. Il en ressort un certain déficit démocratique à une période où de nouvelles intercommunalités se créent. La question de déterminer comment garder le lien avec la population est une question majeure. Nous sentons, de plus en plus, un véritable déficit démocratique » constate-t-il.

Monsieur LEROY rappelle que les maires connaissent tout de même leur commune et les habitants qui la peuplent. Ils restent donc en 1^{ère} ligne pour percevoir les évolutions de la société.

Concluant cette présentation, Monsieur LEROY propose de réfléchir, dans un second temps, à la suite de la mission. Il estime que des idées fortes ont été formulées et que l'Agglo aura beaucoup de temps à consacrer au PLUi.

2/ ÉLABORATION DU PLUi-H – RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC AGRICOLE :

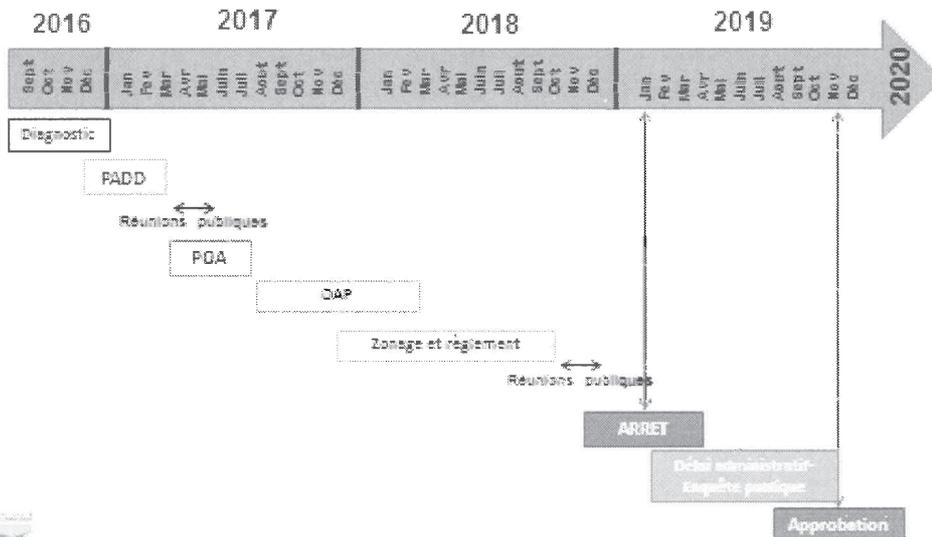
Madame MOUTOUSSAMY rappelle quelques notions importantes.

Le PLUi-H : Rappel

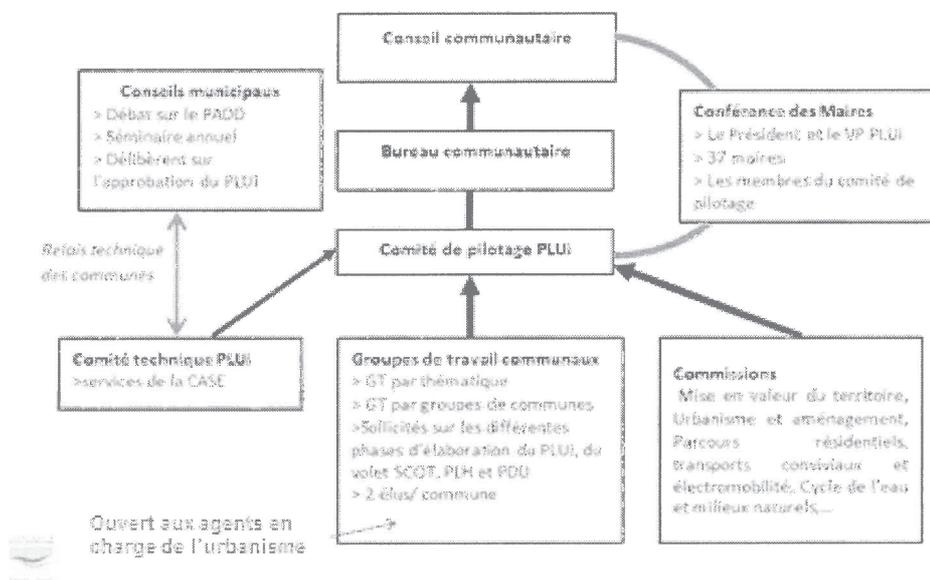
- Un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) c'est un document de planification qui:
 - Définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10-15 ans à venir
 - Définit les règles d'urbanisme: constructibilité des terrains, des zones agricoles et naturelles, la localisation des grands projets.
- Un PLUi c'est un Plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle de plusieurs communes
- Un PLUi-H est un PLU qui tient lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH)



Le calendrier de la démarche PLUi- H



Quelle place pour les communes dans cette réflexion ?



Glossaire

- OAP** : orientation d'aménagement et de programmation
- PADD** : plan d'aménagement et de développement durable
- PLH** : programme local de l'Habitat
- PLU** : plan local d'urbanisme
- PLUi** : Plan local d'urbanisme intercommunal
- POA** : programme d'orientations et d'actions
- PPA** : personnes publiques associées
- SCoT** : schéma de cohérence territoriale

La présentation de la démarche de diagnostic agricole est ensuite assurée par deux représentants de la Chambre d'Agriculture de l'Eure (voir document PDF). Cette présentation appelle les remarques et observations suivantes :

- Monsieur PIÉDNOËL souhaite que la commune de Poses soit incluse au groupe de travail réunissant les communes du Vaudreuil, de Val de Reuil et de Léry. Monsieur LEROY prend cette demande en compte et propose d'associer la commune de Poses qui restera néanmoins incluse dans le groupe auquel elle appartient actuellement.
- Monsieur LEROY précise que la synthèse de cette étude sera présentée lors du Bureau communautaire du 12 janvier 2017, qui débutera à 18 heures.
- Monsieur DELAMARE estime qu'il faudra aller au-delà du périmètre de l'Agglomération car de nombreuses terres appartiennent à des agriculteurs exerçant ailleurs que sur la commune concernée.
- Monsieur PIÉDNOËL confirme les propos de Monsieur DELAMARE en indiquant que les terres agricoles exploitées à Poses le sont par des agriculteurs qui n'habitent pas la commune.
- Monsieur BRUN abonde également en ce sens et pointe du doigt la difficulté à dialoguer avec les propriétaires qui n'habitent pas la commune. Cette absence de dialogue peut constituer un frein au développement des communes, notamment pour ce qui concerne les projets de logement.
- Les représentants de la Chambre d'agriculture expliquent qu'ils visent l'exhaustivité « là où il y a de véritables enjeux pour le territoire. L'idée principale, insistent-ils, c'est de faire un diagnostic permettant de savoir, commune par commune, qui exploite quoi ».

3/ DB 16-12 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PTP contracté par la SILOGE pour une opération de transfert de patrimoine de 62 logements – Voie Frédégonde à Val de Reuil :

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 – L'Agglomération Seine-Eure accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **986 217,40 €** représentant 70% d'un emprunt d'un montant total de **1 408 882 €** que l'Emprunteur se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué d'une ligne du prêt est destiné à financer le transfert de patrimoine de 62 logements PTP situés voie Frédégonde à Val de Reuil.

ARTICLE 2 – Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :

	Ligne du Prêt 1
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PTP
Montant de la Ligne du Prêt	1 402 882€
Durée de la phase de préfinancement Durée de la phase d'amortissement Dont durée de la phase du différé d'amortissement	25 ans
Périodicités des échéances	annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au

	<i>montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances	De -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

ARTICLE 3 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

4/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 22 SEPTEMBRE 2016 :

L'ordre du jour initial de cette réunion comporte 43 délibérations qui n'appellent aucune remarque.

5/ QUESTION DIVERSES :

Conseil communautaire du 20 octobre :

Il se déroulera **EXCEPTIONNELLEMENT** à 18 heures.

Archives mutualisées :

Monsieur LEMARCHAND manifeste une inquiétude certaine quant au travail d'archivage des archives communales.

Monsieur LE GAL rappelle que l'archiviste a été absente durant plusieurs mois. Désormais revenue, entourée d'une équipe de deux personnes, elle s'est remise à la tâche et achèvera les missions qui lui ont été confiées.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 30.

Le Président

Par déléguation
Le Directeur Général

Bernard LEROY

Philippe LE GAL



